

« **ENTREPRENDRE ENSEMBLE** » jouit depuis sa création en 2006, d'une bonne reconnaissance comme acteur de la création et la reprise d'entreprise.

L'accompagnement des porteurs de projet commence depuis l'idée d'entreprendre jusqu'à la création et l'installation de l'entreprise.

L'association « ENTREPRENDRE ENSEMBLE » a pour objet :

1- Un accompagnement individuel personnalisé ayant pour objectif de :

- Identifier les freins à la mise en œuvre du projet
- Aider à définir et structurer le projet
- Faire bénéficier les porteurs de projet de l'expérience collective par des mises en relation adéquates au sein ou en dehors de l'association auprès d'experts du domaine recherché.
- Etre un relai d'informations auprès des réseaux privés ou publics qui interviennent en faveur de l'entrepreneuriat.

Cet accompagnement prend la forme d'entretiens individuels pour chacun des adhérents qui choisissent d'être accompagnés.

L'accompagnement peut aussi se faire par des ateliers spécifiques payants dont les thèmes peuvent varier en fonction des besoins pour :

- 1- Acquérir et ou renforcer la confiance en soi pour devenir entrepreneur(e)
- 2- Acquérir et ou renforcer ses connaissances économiques
- 3- La participation à des rencontres organisées par les membres, à leur initiative pour travailler sur une thématique commune dans le but d'améliorer les bonnes pratiques.

Les ateliers payants, les rencontres et / ou les conférences éventuelles sont ouverts aux adhérents et aux non adhérents.

L'association a pour objet de privilégier la mise en relation entre les membres qui recherchent des compétences et des intervenants spécialistes techniques de la création et ou de la reprise d'entreprises.

L'association ne participe à aucune négociation commerciale entre les parties qui assument l'entière responsabilité de leurs choix et actes commerciaux.

Les entrepreneurs et porteurs de projet qui souhaitent adhérer à l'association sont invités à prendre RDV avec la Présidente pour découvrir l'association lors d'un entretien personnalisé.

A l'issue de cette première rencontre, l'accès au réseau, à l'accompagnement et aux événements éventuels proposés par l'association et / ou par les membre, est subordonné à l'adhésion et au paiement de la cotisation annuelle.

Nos adhérents s'engagent à :

- Prendre une part active à l'association pour organiser en accord avec la Présidente et ou le Bureau, tous types d'évènements ou rencontres qui pourraient s'inscrire dans l'objet de l'association.
- A adopter une attitude d'écoute et de bienveillance avec l'ensemble des membres et invités de l'association.
- A faire connaître l'association à de nouveaux membres potentiels qui adhèrent à l'objet et aux valeurs de l'association

Qu'ils l'aient signée ou non, l'adhésion à Entreprendre Ensemble vaut acceptation de la charte de membre quelque soit la qualité de membre.

Le non paiement de la cotisation annuelle quelle que soit sa qualification ou son montant mettra fin à la qualité de membre de l'association.

La démission d'un adhérent, quelles qu'en soient les raisons, ne donne lieu à aucun remboursement de cotisation, même au prorata temporis.